

78

Commission permanente

Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48645

12 - Aménagement et développement des territoires

Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de La Selle-en-Luitré

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 19 juillet 2023, par la commune de La Selle-en-Luitré, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, sur l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de La Selle-en-Luitré (délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2023).

L'avis du Département porte uniquement sur les compétences qui lui incombent comme notamment les routes départementales, les espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 5 annexes :

- Annexe 1 : Avis du Département sur le Plan local d'urbanisme de La Selle-en-Luitré ;
- Annexe 2 : La carte des unités de paysage, commune de La Selle-en-Luitré ;
- Annexe 3 : La carte des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, commune de La Selle-en-Luitré ;
- Annexe 4 : La carte des enjeux « biodiversité » - Faune, commune de La Selle-en-Luitré ;
- Annexe 5 : La carte des enjeux « biodiversité » - Végétations et milieux naturels, commune de La Selle-en-Luitré.

Décide :

- dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune de La Selle-en-Luitré, que le Département fasse part des recommandations suivantes concernant les enjeux environnementaux :

- . de prendre en compte l'exhaustivité des éléments constitutifs de la trame verte et bleue ;
- . de mieux identifier les orientations d'aménagement et de programmation en prenant en considération les éléments constitutifs au titre des paysages à regrouper si possible dans une seule et même orientation d'aménagement et de programmation ;

- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de La Selle-en-Luitré.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231834

Pour extrait conforme